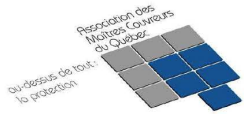


Certains bulletins plus anciens seront toujours disponibles, mais à titre de référence historique seulement; d'autres seront mis à jour prochainement...



BULLETIN TECHNIQUE #1 LA NORMALISATION AU CANADA

Ce bulletin technique fait partie d'une série de publication qui est archivée en tant que référence historique. Afin de savoir si l'information contenue est toujours applicable aux pratiques de construction actuelles, les lecteurs doivent prendre conseil auprès d'experts techniques, juridiques et de l'AMCQ.

BULLETIN TECHNIQUE #1

LA NORMALISATION AU CANADA

BULLETIN TECHNIQUE #1

LA NORMALISATION AU CANADA

LA NORMALISATION AU CANADA

Le but du présent bulletin technique est de couvrir sommairement les points suivants:

- 1- Le processus de normalisation au Canada via le CCN.
- 2- Définir certains termes clés.
- 3- Donner une idée des principaux organismes accrédités.
- 4- Préciser les procédures de certification.
- 5- Comment lire une norme.
- 6- Un mot sur Factory Mutual.
- 7- Situer l'A.M.C.Q. face à la normalisation.

LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES

Le Conseil Canadien des Normes est une société de la Couronne qui a été constituée en 1970. C'est donc un organisme indépendant du gouvernement.

Le conseil est autorisé à recommander des critères et des méthodes relatifs à la rédaction de normes volontaires et aux activités d'essai et de certification. Il a le pouvoir d'accréditer des organismes rédacteurs de normes et des organismes d'essai et de certification qui satisfont aux critères qu'il a établis. Ces organismes accrédités et les différents comités intéressés aux normes internationales, constituent les principaux éléments du Système de normes nationales.

Les principaux rôles du Conseil sont de:

- 1- rationaliser les activités relatives aux normes;
- 2- accréditer des organismes rédacteurs de normes et des organismes de certification et des organismes d'essai;
- 3- approuver des normes comme normes nationales du Canada.

Les organismes accrédités pour fins de certification sont les suivants: ONGC, ACNOR, ULC, ACG, BNQ, COFI, Warnock Hersey, (voir tableau).

L'accréditation des organismes de certification est fondée sur les critères et exigences par rapport au domaine d'activités et sur la preuve de compétence pour gérer un programme de certification dans le domaine concerné.

DÉFINITIONS

Accréditation

La reconnaissance formelle, initiale et continue, par le Conseil Canadien des Normes d'un organisme comme élément du Système de normes nationales du Canada.

Certification

Une procédure par laquelle une installation, un produit, un service ou un système est conforme à des normes précises ou à d'autres documents reconnus.

Norme consensuelle

Norme préparée par des personnes qui représentent un équilibre d'intérêts se rapportant au domaine en question et approuvée par consensus. Le consensus implique beaucoup plus qu'une simple majorité mais pas nécessairement l'unanimité.

Système de normes nationales

Une fédération formée d'organismes rédacteurs de normes, de certification et d'essai accrédités, des comités canadiens intéressés à la normalisation internationale et du Conseil Canadien des Normes. Le système aborde de façon coordonnée le développement et l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Norme

Document qui renferme des règles approuvées par une approche systématique d'une activité donnée.

Homologation

Reconnaissance et enregistrement officiel d'un produit ou d'un service, après vérification de la conformité à certaines normes.

LES PRINCIPAUX ORGANISMES DE CERTIFICATION**ONGC**

Créé en 1934 afin de déterminer les besoins et élaborer des spécifications s'appliquant à l'achat de biens et de services pour l'état. Accrédité en 1973 par le CCN, l'ONGC est aujourd'hui le principal organisme responsable de l'élaboration de normes nationales dans plus de 80 domaines. L'ONGC compte à son actif plus de 1500 normes et spécifications dans 240 normes nationales.

L'ONGC produit un listage des homologations. Les listes de produits homologués sont contrôlées au moyen de mise à l'essai périodique de produits et d'inspections d'usine.

Par le listage des certifications, les fabricants peuvent prouver aux acheteurs, par l'intermédiaire d'un tiers impartial, que leurs produits sont conformes à une norme reconnue sur une base permanente. La certification, en plus de permettre l'affichage du symbole de l'ONGC, exige une inspection annuelle des produits et des installations afin de déterminer si les produits sont toujours conformes à la norme et au programme.

Depuis le début 1991, l'ONGC offre à l'industrie canadienne la possibilité de souscrire au système international des normes de la qualité ISO 9000. Le Ministère de la Défense Nationale et l'Armée américaine ont déjà commencé à convertir leurs exigences dans le système ISO 9000.

ULC

Au même titre que l'ONGC et les autres organismes apparaissant au tableau, ULC (Les Laboratoires des Assureurs du Canada) est accrédité par le Conseil Canadien des Normes comme organisme de certification et organisme rédacteur de normes en vertu du Système de normes nationales du Canada.

Toutefois, ULC se spécialise dans les produits en rapport avec les dangers d'incendie, d'accident et de dommage à la propriété.

Tout comme l'ONGC, ULC produit des programmes de listage d'homologation et des programmes de listage de certification.

Notez que ULC est indépendant de UL qui est son pendant américain.

PRÉCISIONS SUR LES PROCÉDURES DE CERTIFICATION

Avant qu'un organisme puisse être accrédité comme organisme de certification par le Conseil Canadien des Normes, celui-ci doit prouver qu'il possède les compétences requises en rapport avec un domaine d'activités défini.

Quoique les essais doivent être effectués en fonction d'une norme établie, les procédures peuvent varier et permettre une certaine ambiguïté dans les résultats.

Afin de corriger cette situation, l'Association des polystyrènes expansés "SPI" a décidé que les procédures d'essais seront normalisées incessamment.

Il y aura homogénéité des procédures sur:

- le nombre d'échantillons;
- la localisation des coupes;
- le nombre d'inspections:
 - à l'usine
 - aux inventaires
 - aux chantiers
 - chez les distributeurs de matériaux
- etc...

et les produits non certifiés seront étiquetés comme tels.

COMMENT LIRE UNE NORME

Par exemple la désignation numérique CAN/CGSB-51 20-M87

- Le préfixe CAN/CGSB indique qu'il s'agit d'une Norme nationale du Canada;
- 51 est un code arbitraire attribué par l'organisme à des domaines particuliers, ici isolant thermique en polystyrène;
- 20 indique qu'il s'agit d'une norme particulière faisant partie d'un domaine de normalisation;
- M indique que la norme a été rédigée en unités du système métrique (SI)
- 87 indique l'année de la dernière édition de la norme.

FACTORY MUTUAL (FM)

Factory Mutual est un organisme américain, à but non lucratif, qui a pour objectif d'analyser des produits et des systèmes sous l'angle du risque d'assurance. D'ailleurs Factory Mutual ne répond qu'aux demandes des clients des trois compagnies d'assurance qui l'ont créé.

Factory mutual s'est imposé comme une autorité dans l'industrie de la couverture à tel point que les rédacteurs de devis de couvertures exigent la norme FM alors que dans les faits, il n'existe pas de norme FM mais bel et bien des produits reconnus par FM et des systèmes spécifiques assurés par FM.

L'A.M.C.Q. ET LA NORMALISATION

Des données sommaires ci-haut fournies, l'A.M.C.Q. tire les règles de conduite suivantes:

- 1- Reconnaissance du Conseil Canadien des Normes comme autorité dans le domaine des normes pour les matériaux de couvertures.
- 2- Reconnaissance des organismes accrédités par le CCN pour fins d'homologation et de certification (voir tableau)
- 3- Rejet des matériaux qui ne satisfont pas une norme d'un des organismes accrédités par le CCN. *La normalisation américaine est laissée au jeu de la libre concurrence entre les différents organismes de normalisation ce qui laisse présumer que dans certains cas ce sont les manufacturiers qui contrôlent la norme. À cause d'un environnement différent (climat), les matériaux ne satisfaisant qu'à une norme américaine ne peuvent être acceptés au Canada.*
- 4- Recommandation aux différents manufacturiers d'isolant d'adhérer à un programme de certification.
- 5- Suggestion aux différents rédacteurs de devis de couverture de toujours exiger des matériaux satisfaisant aux normes canadiennes.
- 6- Mise à jour, par le biais de notre Centre de documentation, de toutes les données relatives aux normes canadiennes, américaines et internationales.

N.B. Toutes les données fournies dans ce bulletin ont été tirées des documents officiels fournis par les différents organismes concernés.

LA NORMALISATION AU CANADA

4 de 4

